

DÉLIBÉRATION

23/06/2016

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h30, les membres du Conseil d'Arrondissement du 19^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 19^e arrondissement, sur convocation à eux adressée, le vendredi 17 juin 2016 par le Maire d'arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

Mme BARANDA, M. BOHBOT, Mme BROSSEL, MM. CHERFA, CHICHE, DAGNAUD, DAOUDA-KOUADIO, Mmes DAREAU, FILOCHE, FUCHS, GAILLANNE, M. GAU, Mmes GAUTREAU, JEMNI, MM. JOMIER, KOCH, Mmes KONE, LANIESSE, MM. LAPEYRE, LERT, MADEC, Mmes MERZI, MINDAY, M. NAWROCKI, Mme ONGHENA, M. PENINOU, Mmes POUDIOT, RAMOUL, SOLANS, MM. THEBAULT, TINTI, WANG.

Ont donné pouvoir pour les représenter :

M. AHOUDIAN à M. MADEC, Mme GUY à M. DAGNAUD, Mme MALAI à M. LERT, M. NORDMAN à Mme JEMNI.

Absent-e-s excusé-e-s :

MM. AMORY, GIANNESINI, Mme GRAPIN-DAGORNO, MM. JOURNO, MABILEAU, Mme RICHARD.

M. LERT est arrivé au point 4 de l'ordre du jour définitif, il n'a donc pas voté les points 1 à 3.

M. TINTI est arrivé au point 6 de l'ordre du jour définitif, il n'a donc pas voté les points 1 à 5.

Mme BARANDA est sortie au point 11 de l'ordre du jour définitif et est revenue au point 15, elle n'a donc pas voté les points 11 à 14.

MM. LERT, MADEC et Mme SOLANS sont sortis au point 13 de l'ordre du jour définitif et sont revenus au point 14, ils n'ont donc pas voté le point 13.

Mme JEMNI est sortie au point 13 de l'ordre du jour définitif et est revenue au point 16, elle n'a donc pas votée les points 13 à 15.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD salue le public venu assister au Conseil d'arrondissement. Comme il l'avait indiqué dans l'ordre du jour et conformément à l'article 15 du règlement intérieur, des vœux rattachés à la délibération 2016 DU 1 sont déposés en séance.

Sont ensuite votées les délibérations suivantes :



DÉLIBÉRATION

23/06/2016

Délib. 19/16/114

DÉLIBÉRATION n° 114

V192016025
Vœu rattaché à la
délibération :
2016 DU 1 -
Évaluation du Plan
Local d'Urbanisme,
approbation de la
modification
générale relatif à la
végétalisation des
toitures, terrasses
et serres

Le Conseil du 19^e arrondissement ;

Vu l'article L.2511-12 alinéa 12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 14 et 15 du règlement intérieur adopté par la la délibération 19/14/211 du 6 octobre 2014 ;

Vu le projet de vœu V192016025 déposé par le groupe écologiste et citoyen relatif à la végétalisation des toitures, terrasses et serres ;

Vu le rapport présenté par M. Dan LERT, Adjoint au Maire, selon les termes duquel :

« Considérant la volonté de la Ville de Paris, notamment exprimée dans son plan biodiversité, de préserver et enrichir la biodiversité parisienne ;

Considérant les objectifs ambitieux portés par la Ville de Paris en termes de végétalisation notamment à travers sa charte « Objectif : 100 hectares » ;

Considérant les objectifs ambitieux portés par la Ville de Paris, notamment à travers son Plan Climat, en termes de diminution des émissions de gaz à effet de serre, de lutte contre la précarité énergétique ;

Considérant que la végétalisation des toitures et terrasse rend de nombreux services écologiques et de santé publique en participant à l'enrichissement de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'air et l'isolation thermique des bâtiments ;

Considérant le rôle social des espaces non bâtis dans l'amélioration de la qualité de vie des parisiennes et des parisiens en termes d'embellissement, de pratiques récréatives, de création de lien social et de santé ;

Considérant la nécessité de renforcer la trame verte parisienne, pour la préservation et l'enrichissement de la biodiversité, en créant et connectant entre des espaces de vie et déplacement indispensables à la survie de nombreuses espèces ;

Considérant que le PLU prévoit que les surfaces de toitures plates de 200m² doivent être végétalisées ; »

Sur la proposition de M. François DAGNAUD, Maire du 19^e arrondissement ;

EMET LE VŒU QUE :Article unique :

Dans le cadre de la délibération relative à la modification du PLU, la végétalisation soit rendue obligatoire pour des surfaces de toitures plates d'au moins 100 mètres carrés.

Le présent vœu est adopté à la majorité.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoir(s) écrit(s).

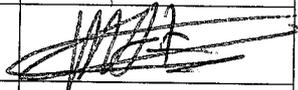
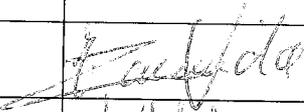
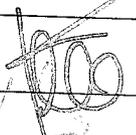
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 32 dont 4 pouvoir(s) écrit(s).
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0.
- Nombre d'abstentions : 3.
- Nombre de non participation au vote : 1.

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

FEUILLE DE PRESENCE

23/06/2016

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Adji AHOUDIAN		Pierre-André KOCH	
Jérôme AMORY		Fatoumata KONE	
Violette BARANDA		Philippine LANIESSE	
Jack-Yves BOHBOT		Bruno LAPEYRE	
Colombe BROSSSEL		Dan LERT	
David CHERFA		Stéphane MABILEAU	
Mahor CHICHE		Roger MADEC	
François DAGNAUD		Joyce MALAI	
Adama DAOUDA-KOUADIO		Yasmina MERZI	
Emilie DAREAU		Sophie MINDAY	
Léa FILOCHE		Philippe NAWROCKI	
Andrea FUCHS		Nicolas NORDMAN	
Fanny GAILLANNE		Anne-Constance ONGHENA	
Gabriel GAU		Mao PENINOU	
Karine GAUTREAU		Tatiana POUDIOT	
Jean-Jacques GIANNESINI		Linda RAMOUL	
Christine GRAPIN-DAGORNO		Firmine RICHARD	
Severine GUY		Aurélie SOLANS	
Halima JEMNI		Eric THEBAULT	
Bernard JOMIER		Sergio TINTI	
Max JOURNO		Olivier WANG	